



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

L'ordre du jour concerne :

1 Affectation du résultat 2018	5 Indemnité comptable public
2 DM N°1	6 Questions diverses
3 Convention SPL X Démat	- Projet éolien
4 Membres S3M à désigner	- Rapport Mont Louvet
	- Point travaux

Compte-rendu du conseil municipal réuni le **9 septembre 2019** -

Par suite à la convocation du 3 septembre 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 septembre 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Catherine Tschambser, Evelyne Brisson, Éric Chicault, Sylvain Rollet.

Absent excusé ayant donné procuration : David Leblanc à Catherine Tschambser.-

Absente excusée : Céline Kasperek. Absents non excusés : Jérôme Sarrazin, Stéphanie Brasseur.

Emmanuel Bruggeman est élu secrétaire de séance.

1-Affectation du résultat 2018 : A la demande de la trésorerie générale, nous devons apporter une correction à la délibération prise le 9 avril 2019. La somme de 73 977,15 € est affectée au compte 1068 de la section d'investissement. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

2-DM N°1 : Pour prendre en compte les frais de personnel qui jusqu'à lors étaient imputés sur le chapitre 11 (urbanisme et Atsem de Sarry), il convient d'augmenter le chapitre 12 et de minorer le chapitre 11 de 5 600 €. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3-Convention SPL X Démat : Il convient d'approuver le rapport du compte de gestion présenté lors de l'assemblée générale du 25 juin 2019. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

4-Désignation de 2 membres S3M : Après la dissolution du syndicat Marne Moyenne et la création de comités locaux géographiques, nous devons désigner 2 membres. Les personnes qui siégeaient dans l'ancien syndicat sont reconduites, à savoir E. Bruggeman (titulaire) et C Lallemand (suppléant). Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5-Indemnité au comptable public : Le comptable public présente sa demande annuelle d'indemnité. Au regard des prestations de conseil et d'assistance fournies par Mme Guinot, le conseil par 8 voix et une abstention décide de lui attribuer pour 2019 une indemnité de 251,76 € brut correspondant au taux de 75% de l'indemnité sollicitée.

Questions diverses :

- **Projet éolien**: L'entreprise Ventelys présente le projet éolien qui prévoit l'implantation potentielle de 4 éoliennes. Il expose la procédure de 5 ans qui se décline en 4 principaux axes et répond aux questions du conseil. Il est précisé que l'accord des propriétaires et des exploitants est indispensable à la réalisation de ce projet. Mme Tronchet fait part du souhait des agriculteurs de disposer de plus d'éléments au niveau du cahier des charges. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas prendre de délibération.

- **Mont Louvet** : Le rapport annuel du Mont Louvet est présenté par C. Lallemand. Retenir que l'eau est de qualité et qu'il reste encore des fuites à résorber sur le réseau. Le syndicat fournit 1693 tonnes dont 233 sur le village.

- **Point travaux** : Madame Tronchet fait le point sur les chantiers en cours qui se terminent en respectant l'enveloppe financière prévue. Elle fait part de difficultés avec une entreprise sur le lot serrurerie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25.

Fait à Moncetz-Longevas le 11 septembre 2019

Le secrétaire de séance : Emmanuel Bruggeman

(affichage : « p'tit chez nous », abri bus Longevas).